

Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

CHARENTE-MARITIME (17)

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 9

Nombre de PPC avec DUP : 7

Nombre d'AAC prioritaires : 3

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 3

Répart. eaux souterraines-superficielles : 100%-0%

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

La proportion du territoire de la Charente-Maritime sur le bassin Loire-Bretagne ne permet pas aux données présentées d'être représentatives de la situation du département. Sur le territoire concerné 76 % des débits sont protégés. Les deux captages restant à protéger sont au stade de l'avis hydrogéologique mais ceux-ci datant d'avant 2008 ces procédures devraient être reprises dans leur ensemble d'autant qu'aucun de ces captages n'est prévu à l'abandon.

Repères bassin Loire-Bretagne : Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 9</p> <p>Niveau de protection</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : 7	Arrêtés postérieurs à 2000 : 7 Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 0 Arrêtés antérieurs à 1980 : 0
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 2	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 0 Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 2 Avis hydrogéologiques antérieurs à 2008 : 0
	Procédures de protection de captages non initiées : 0	
	Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12	
	Sources : ARS - Données 2017	

→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 3 AAC dans le bassin Loire-Bretagne dont l'ensemble a été identifié en 2009 suite à la loi Grenelle 1. Le dispositif ZSCE n'est utilisé pour aucune d'entre elles.

Aujourd'hui, ces 3 AAC ont un programme d'actions mis en œuvre dans le but d'améliorer la qualité des eaux.

Repères bassin Loire-Bretagne : 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

Repères nationaux : Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 3</p> <p>Niveau de protection</p>	Programme d'actions défini : 3	Programme d'actions mis en œuvre : 3 Programme d'actions suspendu : 0
	Démarche(s) en cours : 0	devant aboutir en 2018 : 0 au stade de l'étude : 0 peu avancée(s) : 0
	Démarche(s) non démarrée(s) : 0	
	Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017	

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Malgré la faible proportion du territoire sur le bassin Loire-Bretagne, le département de la Charente-Maritime a abandonné 12 captages ces 10 dernières années majoritairement pour des problématiques de pollutions diffuses. Leur abandon, programmé par le schéma départemental d'eau potable, a contribué à rationaliser l'alimentation en eau des populations.

Nombre de captages abandonnés : 12	Cause : qualité : 3%	Pollution diffuse : 83%
		Arsenic : 0%
		Autres : 17%
	Cause : débit : 0%	
	Cause : administratif : 0%	
Cause : technique : 0%		
Sources : ARS - Données 2017		